

ARRETE MUNICIPAL

N° 214-2024

Arrêté du 14 novembre 2024

**OBJET : Réglementation de circulation au droit du n°70 Rue des Quatre Vents –
raccordement électrique**

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de l'entreprise CITEOS

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement d'un raccordement électrique

ARRETE

Article 1 :

Afin de faciliter les travaux précités au droit du n°70 rue des Quatre vents, **la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf riverains et services de secours ponctuellement le mercredi 20 novembre 2024 de 8 h à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par l'entreprise CITEOS et l'arrêté sera affiché 72 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Les riverains devront être informés des travaux par l'entreprise CITEOS

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à M. le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de police Municipale, à l'entreprise CITEOS, services de secours et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

